

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MÉKINAC

Municipalité de la paroisse de LAC-AUX-SABLES

RÈGLEMENT 2018-545

DECRETANT L'EXECUTION DE TRAVAUX DE MISE AUX NORMES D'UNE PARTIE DE LA ROUTE BOUTET (DORENAVANT APPELE « CHEMIN DES RIVES-DU-CERF »), AUTORISANT UN EMPRUNT AU FONDS GENERAL POUR ASSUMER UNE PARTIE DU COUT DE CES TRAVAUX ET IMPOSANT UNE TAXE SPECIALE AFIN DE POURVOIR AU REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

ASSEMBLÉE ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables, M.R.C. de Mékinac, tenue le 14e jour d'août 2018 à 19 h30, à la salle municipale de Lac-aux-Sables, à laquelle assemblée étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE : M. YVON BOURASSA

LES MEMBRES DU CONSEIL:

Mme Julie Ricard
M. Nicolas Hamelin
M. Yvan Hamelin
M. Daniel Beaupré
Mme Dominique Lavallée

Tous membres du conseil et formant quorum.
Madame Suzanne Béland, conseillère est absente.

CONSIDÉRANT que les propriétaires d'une section de la route Boutet dorénavant appelée chemin des Rives-du-Cerf ont déposé une demande visant à municipaliser ledit chemin;

CONSIDÉRANT l'engagement des propriétaires à céder ledit chemin (constitué des lots 24-12, 25-8, 26A-9 et 27A-9, rang 4 Sud-Ouest du Canton de Chavigny, au cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-des-Anges, circonscription foncière de Portneuf) à la Municipalité, à titre gratuit;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, des travaux d'amélioration sont nécessaires;

CONSIDÉRANT que le coût de ces travaux est estimé à 56 505 \$;

CONSIDÉRANT que l'article 960.0.1 du Code municipal du Québec permet d'emprunter au fonds général pour financer des dépenses en immobilisations effectuées au bénéfice d'un secteur et d'imposer une taxe spéciale sur tout immeuble imposable situé dans ce secteur pour pouvoir au remboursement de cet emprunt;

CONSIDÉRANT que le conseil entend se prévaloir de ce pouvoir pour financer le coût des travaux de mise aux normes du chemin des Rives-du-Cerf;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 10 avril 2018, résolution # 2018-04-123 et qu'un projet de règlement a été déposé le 10 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de décréter des travaux de mise aux normes d'une partie du chemin des Rives-du-Cerf de façon à ce qu'il puisse éventuellement être pris en charge par la Municipalité, de décréter une dépense de 56 505 \$ et un emprunt au fonds général d'un montant de 40 999 \$ remboursable par une taxe spéciale imposée au secteur identifié au présent règlement, sur une période de 7 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Nicolas Hamelin, appuyé par monsieur Yvan Hamelin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement no 2018-545 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1 **Travaux**

Le conseil est autorisé à effectuer ou à faire effectuer des travaux nécessaires à la mise aux normes du chemin des Rives-du-Cerf comprenant notamment des travaux de rechargement, le tout tel que plus amplement décrit à l'annexe intitulé « Amélioration d'une portion de la route Boutet » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme *annexe A*.

ARTICLE 2 **Dépenses**

Aux fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser un montant n'excédant pas 56 505 \$ tel qu'il apparaît à l'estimation des coûts joint au présent règlement comme *annexe A*;

ARTICLE 3 **Appropriation au fonds général et emprunt audit fonds**

Afin d'acquitter une partie des dépenses prévues au présent règlement, le conseil approprie un montant de 15 506 \$ de son fonds général non autrement approprié.

Afin d'acquitter le solde des dépenses prévues au présent règlement, le conseil est par ailleurs autorisé à emprunter, à même son fonds général non autrement approprié, une somme n'excédant pas 40 999 \$ sur une période de 7 ans.

ARTICLE 4 **Taxe spéciale (compensation)**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement au paiement de la somme compensatoire et au remboursement du capital des échéances annuelles de l'emprunt décrété par le 2^e alinéa de l'article 3 du présent règlement, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit en *annexe B* joint au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation suffisante à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt et au paiement de la somme compensatoire par le nombre d'immeubles imposables dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

Pour les fins du présent règlement, le montant de la somme compensatoire est déterminé par résolution, conformément à l'article 960.0.2 du *Code municipal*.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À LAC-AUX-SABLES
MRC DE MÉKINAC
CE 14^E JOUR D'AOÛT 2018**

/S/ YVON BOURASSA

Yvon Bourassa
Maire

/S/ VALÉRIE CLOUTIER

Valérie Cloutier, OMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Avis de motion donné le 10 avril 2018. Avis de présentation donné le 10 juillet 2018. Adoption du règlement le 14 août 2018. Registre tenu le 18 septembre 2018. Avis de promulgation donné le _____ 2018. Modifié le Abrogé le

Copie certifiée conforme
À Lac-aux-Sables, ce 6 septembre 2018

 Adm.A. OMA.

Valérie Cloutier, Adm.A. OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ANNEXE A

1	Titre du Projet			
Amélioration d'une portion de la route Boutet				
2	Identification du responsable			
Patrick Genest	418-336-2331 # 194	patrick.genest@regionmekinac.com		
3	Nature du projet			
Le projet vise à l'amélioration de ce chemin, afin de permettre le transfert à la municipalité de Lac-aux-Sables. Les travaux sont établis en se basant sur les rapports d'inspection de la phase 1 et 2 du chemin, effectué par la municipalité. Les travaux seront exécutés sur une distance de 1 000 mètres.				
4	Achat de matériaux			
	Nom et Adresse du fournisseur	Type	Quantité	Coût
	Les entreprises Saint-Ubalde inc.	Pierre concassée 0-3/4	2 039	20 390.00 \$
	Les entreprises Saint-Ubalde inc.	Pierre concassée 4-8	30	300.00 \$
	Municipalité	Gravier naturel	2 000	10 000.00 \$
	Huot	Géotextile	2 100	3 150.00 \$
5	Frais d'utilisation et de location de Machinerie			
	Type	Activité	Nombre	Coût
	Niveleuse	avec opérateur	30	3 600.00 \$
	Pelle hydraulique	avec opérateur	16	1 920.00 \$
	Chargeur sur roues	avec opérateur	16	1 600.00 \$
	Camion 10 et 12 roues	Transport par camion		13 009.00 \$
	Camionnette F-150	Journalier	50.00	30.00 \$
6	Personels			
	Type	Activité	Nombre	Coût
	Journalier		64	2 080.00 \$
	Contremaitre		8	296.00 \$
	Administration		4	130.00 \$
COÛT TOTAL DU PROJET				56 505.00 \$

7 Phase 1						
Rechargement	Matériaux	Longeur	Largeur	épaisseur	Quantité	Prix
	0-3/4	600 m	7 m	6"	1 323 TM	13 230.00 \$
Transport	1 323 TM		X	2,54 \$/T		3 360.42 \$
Niveuse	10 heures		X	120 \$/H		1 200.00 \$
Pelle	8 heures		X	120 \$/H		960.00 \$
Transport	16 heures		X	90 \$/H		1 440.00 \$
					Total	20 190.42 \$
8 Phase 2						
Rechargement	Matériaux	Longeur	Largeur	épaisseur	Quantité	Prix
	Gravier	300 m	6,5 m	20"	2 000 TM	10 000.00 \$
	0-3/4	350 m	6,5 m	6"	716 TM	7 160.00 \$
	4-8				30 TM	300.00 \$
Géotextile	2 100 m2		X	1,50 \$/m2		3 150.00 \$
Transport	55 heures		X	90 \$/H		4 950.00 \$
Transport	716 TM		X	2,54 \$/T		1 818.64 \$
Chargeur sur roues	16 heures		X	100 \$/H		1 600.00 \$
Niveuse	20 heures		X	120 \$/H		2 400.00 \$
Pelle	8 heures		X	120 \$/H		960.00 \$
Transport	16 heures		X	90 \$/H		1 440.00 \$
					Total	33 778.64 \$
Frais généraux					Total	2 536.00 \$
COÛT TOTAL DU PROJET						56 505.06 \$

MUNICIPALITÉ LAC-AUX-SABLES

Immeubles riverains ou devant utiliser

Chemin Rives-du-Cert

Annexe B

Matricule	Phase	Voie		Copropriétaires
		No civique de l'emplacement	publique de l'emplacement	
8793-00-0590-0-000-0000	1	340	BOUTTET	PILOTE PAUL
8793-30-0487-0-000-0000	1	300	BOUTTET	GRENIER MARIE-NOELLE
8793-31-1858-0-000-0000	1	310	BOUTTET	BUSSIÈRES RAYNALD
8793-31-3788-0-000-0000	1	370	BOUTTET	FILIJON LUCE ET BERTRAND JACQUES
8793-32-2811-0-000-0000	1	320	BOUTTET	GELINAS MELISSA ET BARIL DAVE
8793-32-3265-0-000-0000	1	330	BOUTTET	LACHANCE CHANTAL
8793-33-6563-0-000-0000	1	350	BOUTTET	LITALIEN DOMINIQUE ET NERON ALAIN
8793-34-7817-0-000-0000	1	360	BOUTTET	PLAMONDON JULIE ET COTE MARTIN
8793-35-6186-0-000-0000	1	400	BOUTTET	PELLERIN ROBERT
8793-35-6535-0-000-0000	1	380	BOUTTET	PARENT YVES HIGGINS PATRICE
8793-36-6234-0-000-0000	1	410	BOUTTET	LEBEL JOSEE ET VÉZINA MARTIN
8793-45-9515-0-000-0000	1	424	BOUTTET	LÉVEILLÉE LOUISE ET LAVALLÉE JULIEN
8793-50-5045-0-000-0000	1	0	BOUTTET	STEPHANE GALIBOIS AVOCAT INC. LOUIS MÉTHOT
8793-46-8060-0-000-0000	2	0	BOUTTET	9272-2438 QUÉBEC INC. AS GILLES HUDON
8793-76-8005-0-000-0000	2	0	BOUTTET	STEPHANE GALIBOIS AVOCAT INC. ET LOUIS MÉTHOT LOUIS MÉTHOT
8794-30-9514-0-000-0000	2	500	BOUTTET	PERRON GUYLAINE
8794-40-1264-0-000-0000	2	510	BOUTTET	GAGNON MICHEL
8794-41-3508-0-000-0000	2	520	BOUTTET	GAUTHIER LINE ET BIGAUFFETTE GILLES
8794-41-4764-0-000-0000	2	0	BOUTTET	ROBERGE DIANE ET BÉLANGER PIERRE
8794-42-4826-0-000-0000	2	0	BOUTTET	BLOUIN ISABELLE* (vendu en juillet 2018 à LEMELIN DONALD)
8794-80-8095-0-000-0000	2	0	BOUTTET	EMOND JEAN-PIERRE PRONOVOST STEPHANE